

PREMIÈRES INFORMATIONS

LES GAINS ET LA DURÉE DU TRAVAIL DES SALARIÉS DANS LES PETITS ÉTABLISSEMENTS (ENQUÊTE D'OCTOBRE 1993)

En octobre 1993, les salariés des établissements de 10 salariés ou moins ont travaillé 0,6 heure de plus en moyenne et gagné près de 8 % de moins que les salariés des établissements de plus de 10 salariés. Les salariés du tertiaire gagnaient, en moyenne, 1 300 francs de plus que ceux de l'industrie.

Des gains qui demeurent plus faibles que dans les établissements plus importants

Le gain mensuel moyen brut dans les petits établissements s'établit à 10 272 F en octobre 1993, contre 11 079 F dans ceux de plus de 10 salariés (1), soit un écart de près de 8 % (tableaux 1 et 2). Cette différence, forte chez les cadres (- 21 %), est moindre chez les employés (- 8 %) et chez les techniciens, agents de maîtrise (- 6 %) et faible chez les ouvriers (- 3 %).

L'éventail des gains est ainsi plus resserré dans les petits établissements, les cadres y gagnant en

(1) - Les gains présentés ici recouvrent la même notion dans les deux enquêtes, à savoir: gains bruts, primes mensuelles incluses et autres primes ou primes à caractère de remboursement de frais exclus. Les gains des travailleurs à temps partiel sont intégrés au prorata de leur durée de travail. En revanche, la non-prise en compte des chefs d'entreprise et des cadres dirigeants qui n'ont pas de raison d'être dans une petite unité n'est pas reprise dans l'enquête sur l'activité et les conditions d'emploi de la main d'œuvre dans les petits établissements et ceux-ci sont intégrés dans les cadres.



Tableau 1
Gain moyen par sexe
et catégorie professionnelle
dans les petits établissements,
en octobre 1993

En francs

Catégories	Hommes	Femmes	Ensemble
Ouvriers	8 199	7 129	8 051
Employés	8 810	8 075	8 301
Agents de maîtrise	11 938	11 040	11 574
Cadres	18 359	15 018	17 456
Ensemble	11 112	9 077	10 272

Source : Enquête ACEMO auprès des petits établissements d'octobre 1993, MTEFP-DARES.

moyenne 2,2 fois plus que les ouvriers, contre 2,7 fois plus dans les établissements de taille supérieure. Il est certain que la notion de cadre ne recouvre pas la même réalité dans une grande entreprise et dans une petite unité.

Plus les établissements sont importants, plus les salaires moyens y sont élevés (tableau 2).

Trois sous-groupes se distinguent au sein des salariés des petits établissements :

- les ouvriers dont les rémunérations sont très proches de celles versées dans les établissements de 11 à 49 salariés;

- les employés, techniciens, agents de maîtrise pour qui la « dé-cote » est inférieure à 5 %;

- les cadres qui perçoivent des salaires sensiblement inférieurs à ceux versés dans les établissements plus importants.

Les plus bas salaires se rencontrent chez les ouvriers des secteurs fortement utilisateurs de main d'œuvre non qualifiée à nette prédominance féminine (textile, habillement et cuir, pharmacie-parfumerie et entretien, santé et action sociale). A l'inverse, les plus hauts salaires sont versés aux cadres des activités financières, des services aux entreprises et de la chimie (tableau 3). Les employés sont moins payés que les ouvriers dans le secteur secondaire, les ouvriers moins payés que les employés dans le tertiaire.

Tableau 2
Gain moyen par catégorie professionnelle
et par taille d'établissement, en octobre 1993

En francs

Catégories	1 à 10 salariés	11 à 49 salariés	50 à 199 salariés	200 à 499 salariés	500 salariés et plus	Plus de 10 salariés
Ouvriers	8 051	8 082	7 975	8 395	9 445	8 325
Employés	8 301	8 694	8 827	9 105	9 892	8 994
Agents de maîtrise ..	11 574	11 851	11 992	12 445	13 063	12 297
Cadres	17 456	21 759	22 063	22 785	22 566	22 162
Ensemble	10 272	10 562	10 704	11 377	12 490	11 079

Source : Enquête ACEMO auprès des petits établissements et enquête ACEMO gains d'octobre 1993, MTEFP-DARES.

ENQUÊTE ACEMO AUPRÈS DES PETITS ÉTABLISSEMENTS ET EFFET DE STRUCTURE

L'enquête annuelle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main d'œuvre dans les petits établissements a été réalisée pour la première fois en octobre 1989. Elle remplace l'enquête ACEMO artisanat qui existait depuis octobre 1981. Comme toutes les enquêtes ACEMO, il s'agit d'une enquête effectuée par voie postale auprès des établissements. Jusqu'ici traitée en Nomenclature d'activités et produits, l'enquête de 1993 est la première à être exploitée et publiée selon la Nomenclature d'activités françaises.

L'échantillon comporte 80 000 établissements employant entre 1 et 10 salariés tirés dans le fichier SIRENE. Les activités retenues sont celles du champ ACEMO. Le taux de sondage est ainsi de 1/12 environ. Le taux de renouvellement de l'échantillon est très important d'une année sur l'autre (plus de 30%). Les évolutions de gains qui pourraient être déduites de la comparaison de deux enquêtes successives sont donc à considérer avec prudence.

Le gain mensuel moyen qui en est tiré est une notion composite: elle fait la moyenne des gains des personnes présentes au moment de l'enquête. La comparaison des gains moyens entre deux catégories d'établissements ou entre deux dates traduit à la fois l'écart des rémunérations individuelles pour chaque poste de travail comparable et l'écart dû à une structure différente de ces postes: ce deuxième effet est ce qu'on appelle « l'effet de structure ». Par exemple, entre deux dates, le remplacement d'actifs âgés par des jeunes débutants contribue à faire baisser le gain moyen.

L'effet de structure explique une bonne part de l'écart de gain moyen constaté entre hommes et femmes. Si cet écart est plus faible dans les petits établissements, c'est en grande partie parce que les employés (à forte majorité féminine) y sont deux fois plus nombreux. Il n'en demeure pas moins que pour les catégories à prédominance masculine (cadres et ouvriers), l'écart des gains entre les hommes et les femmes y demeure plus faible.

De même, le salaire moyen de l'ensemble des salariés d'un secteur industriel pourra être très sensiblement inférieur à celui des salariés d'un secteur du tertiaire alors que les salaires moyens par catégorie de ces deux secteurs seront très proches. L'importance de cet écart sera donc avant tout le reflet de la plus grande prépondérance des ouvriers parmi les salariés du secteur secondaire.

Tableau 3
Gain mensuel moyen en octobre 1993, par catégorie professionnelle
et par activité économique dans les petits établissements

En francs

Activités économiques N.A.F. (1)	Ouvriers	Employés	Agents de maîtrise, techniciens	Cadres (2)	Ensemble
ET Industrie	8 240	7 942	11 775	16 776	9 783
<i>dont :</i>					
- B0 Industries agricoles et alimentaires	8 189	6 968	11 175	14 366	8 141
- C1 Habillement et cuir	7 195	8 148	11 139	15 211	9 129
- C2 Edition, imprimerie et reproduction	9 048	8 958	11 740	18 386	11 569
- C3 Pharmacie, parfumerie et entretien	7 432	9 164	14 195	19 271	11 189
- E2 Industries des équipements mécaniques	8 598	8 621	11 577	16 658	10 421
- E3 Industr. des équipem. électriq. et électron	8 620	9 010	11 086	17 787	11 492
- F2 Industrie textile	7 054	8 280	12 443	18 838	9 819
- F3 Industries du bois et du papier	7 531	8 375	10 758	13 929	8 748
- F4 Chimie, caoutchouc et plastiques	7 761	8 763	12 144	20 968	11 791
- F5 Métallurgie et transformation des métaux	8 769	8 479	12 784	17 036	10 592
- F6 Composants électriques et électroniques	7 935	9 401	11 726	18 412	10 627
EU Construction	8 056	8 015	11 111	14 759	8 857
EV Tertiaire	7 935	8 348	11 581	17 803	10 641
<i>dont :</i>					
- EJ Commerce	8 038	8 108	11 438	16 297	10 232
- K0 Transports	8 360	8 274	11 274	16 075	9 928
- L0 Activités financières	8 826	8 809	11 698	23 131	13 625
- M0 Activités immobilières	7 810	8 851	11 854	18 862	12 264
- EN Services aux entreprises	7 976	9 004	11 630	20 687	12 705
- P1 Hôtels et restaurants	7 732	8 015	11 684	12 362	8 521
- EQ Education, santé et action sociale	7 453	8 150	11 149	16 972	9 083
<i>Regroupements particuliers :</i>					
Industries et construction	8 136	7 959	11 541	16 057	9 349
Transports et services	7 822	8 493	11 631	18 891	10 927
Ensemble des secteurs non agricoles	8 051	8 301	11 574	17 456	10 272

(1) - Les résultats sont publiés pour la première fois dans la nouvelle nomenclature d'activité N.A.F. La présentation des activités est provisoire. Les tableaux de 1994 seront harmonisés avec ceux des autres enquêtes ACEMO.

(2) - Y compris les chefs d'entreprise salariés.

Source : Enquête ACEMO auprès des petits établissements d'octobre 1993, MTEFP-DARES.

Globalement, les salaires moyens dans le tertiaire sont supérieurs d'environ 1 300 francs à ceux de l'industrie (10 641 francs contre 9 349 francs). Cet écart est le résultat à la fois d'une supériorité réelle des salaires des « cols blancs » et des effets de structure (voir encadré).

Le gain horaire moyen des ouvriers était de 46,44 francs. A l'époque, le SMIC s'élevait à 34,83 francs (tableau 4) (2).

Une durée du travail de 39,5 heures

La durée hebdomadaire effective du travail est en moyenne de 39,5 heures dans les petits établissements contre 38,9 heures dans les établissements de plus de 10 salariés (tableau 5). La durée du travail a baissé d'un dixième d'heure en un an dans les petits établissements comme dans les grands.

Les ouvriers travaillent près d'une demi heure de plus que les autres salariés (39,8 heures contre 39,4).

Philippe COMBAULT.

(2) -Le gain horaire correspond au gain mensuel rapporté à la durée rémunérée.

Tableau 4
Gain horaire moyen des ouvriers
dans les petits établissements,
en octobre 1993

En francs

Catégories	Hommes	Femmes	Ensemble
Ouvriers non qualifiés	40,95	39,57	40,58
Ouvriers qualifiés	48,80	43,49	48,30
Ensemble des ouvriers	47,20	41,64	46,44

Source : Enquête ACEMO auprès des petits établissements d'octobre 1993, MTEFP-DARES.

Tableau 5
Durée hebdomadaire du travail effective des salariés
en octobre 1993

En heures

Activités	Etablissements de 10 salariés et moins			Etablissements de plus de 10 salariés		
	Ouvriers	Non ouvriers	Salariés	Ouvriers	Non ouvriers	Salariés
Industries de transformation (n.c. la construction)	39,60	39,20	39,40	38,60	38,60	38,60
Industries de transformation (y.c. la construction)	39,70	39,20	39,60	38,80	38,70	38,80
Tertiaire	40,00	39,40	39,50	39,50	39,00	39,10
Ensemble	39,80	39,40	39,50	39,00	38,90	38,90

Source : Enquête ACEMO auprès des petits établissements et enquête ACEMO salariés d'octobre 1993, MTEFP-DARES.